



RÈGLEMENT DU JEU GRATUIT AVEC OBLIGATION D'ACHAT DE L'ÉVÈNEMENT « GRAULHET LE CUIR DANS LA PEAU » Mercredi 23 et jeudi 24 octobre 2024 à GRAULHET

ARTICLE 1 : Objet

L'Office de Tourisme « La Toscane Occitane » dont le siège social est situé maison Gaugiran 42 grand rue Raimond VII, 81170 Cordes sur Ciel (ci-après dénommée l'Organisateur), organise lors de son évènement « Graulhet Le Cuir dans la peau » le mercredi 23 et jeudi 24 octobre 2024 à Graulhet un jeu gratuit avec obligation d'achat. À l'issue de la collecte des bulletins de participation, un tirage au sort aura lieu le vendredi 25 octobre 2024 à 10h, au siège administratif de l'Office de Tourisme au 14 rue des écoles 81140 Castelnau-de-Montmiral.

ARTICLE 2 : Participation

Le Jeu gratuit avec obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure et résidant en France métropolitaine, inscrite à une ou plusieurs visites dans le cadre de l'évènement « Graulhet Le Cuir dans la peau ». En sont exclus le personnel de l'Organisateur et leur famille, les exposants de l'évènement ainsi que les membres du Comité d'Administration de la structure organisatrice. La Participation ne peut se faire que par le dépôt physique d'un bulletin de jeu dûment rempli dans l'urne « unique » prévue à cet effet, située à la Maison des Métiers du Cuir au 33 Rue Saint Jean 81300 GRAULHET, au moyen d'un seul bulletin de jeu par personne dûment rempli.

ARTICLE 3 : Modalités de participation

Il ne sera autorisé qu'un seul bulletin par personne majeure.

Les bulletins de jeu seront distribués lors de la première participation à un visite après vérification de l'inscription. Une participation à plusieurs visites ne donnera lieu qu'à un seul bulletin de participation. Tout bulletin en double exemplaire retiré de l'urne sera considéré comme nul.

Tout bulletin de participation retiré de l'urne raturé, illisible ou incomplet sera considéré comme nul.

ARTICLE 4 : Les Lots

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

LOT n°1

- 1 grand sac noir offert par Ateliers Fourès d'une valeur marchande estimée de **200€**
- 1 portefeuille marron offert par Ateliers Fourès d'une valeur marchande estimée de **80€**
- 1 ceinture ajustable offerte par Tan & Arvey d'une valeur marchande estimée de **30€**
- 2 cartes postales offertes par Bandit Manchot d'une valeur marchande estimée de **5,90€ pièce**
- 1 kit DIY porte-clés offert par Cuir en Stock d'une valeur marchande estimée de **3,5€**

LOT n°2

- 1 sac vert offert par Ateliers Fourès d'une valeur marchande estimée de **200€**
- 1 petit sac rouge offert par Bandit Manchot d'une valeur marchande estimée de **40€**
- 1 portefeuille noir offert par Ateliers Fourès d'une valeur marchande estimée de **80€**
- 1 collier « le secret » offert par Hephlam d'une valeur marchande estimée de **16€**
- 2 cartes postales offertes par Bandit Manchot d'une valeur marchande estimée de **5,90€ pièce**

LOT n°3

- 1 portefeuille offert par Maroquinerie Philippe Serres d'une valeur marchande estimée de **114€**

- 1 pochette triple offerte par Bandit Manchot d'une valeur marchande estimée de **80€**
- 1 box DIY ceinture offert par Cuir en Stock d'une valeur marchande estimée de **15€**
- 2 cartes postales offertes par Bandit Manchot d'une valeur marchande estimée de **5,90€ pièce**

LOT N°4

- 1 portefeuille orange offert par Ateliers Fourès d'une valeur marchande estimée de **80€**
- 1 trousse midi offerte par La Cartablière d'une valeur marchande estimée de **35€**
- 2 cartes postales offertes par Bandit Manchot d'une valeur marchande estimée de **5,90€ pièce**
- 1 kit DIY porte-clés offert par Cuir en Stock d'une valeur marchande estimée de **3,5€**

LOT N°5

- 1 pochette violette offerte par Bandit Manchot d'une valeur marchande estimée de **57€**
- 2 cartes postales offertes par Bandit Manchot d'une valeur marchande estimée de **5,90€ pièce**
- 1 kit DIY porte-clés offert par Cuir en Stock d'une valeur marchande estimée de **3,5€**

ARTICLE 5 : Tirage au sort

Pour permettre à tous les participants de participer même après les visites tardives, les bulletins seront acceptés jusqu'au jeudi 24 octobre, à 19h30.

Passé ce délai, aucun bulletin ne sera accepté.

Le tirage au sort sera effectué le vendredi 25 octobre 2024 à 10h, au siège administratif de l'Office de Tourisme au 14 rue des écoles 81140 Castelnau-de-Montmiral.

Il sera procédé au tirage au sort dans l'ordre de la liste des lots prévue à l'article 4 du présent règlement.

ARTICLE 6 : Limites de la responsabilité des organisateurs

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. L'Office de Tourisme se réserve à tout moment le droit de modifier, de proroger ou d'annuler ce jeu sans que cette décision ne puisse être mise en cause par les participants ni engager sa responsabilité.

ARTICLE 7 : Avertissement et récupération des lots

Les gagnants seront avertis par courriel ou par téléphone dans les 4 jours suivant le tirage au sort.

La liste des gagnants sera également affichée dans les accueils de l'Office de Tourisme ouverts à cette époque.

Dans un délai de 10 jours suivant la date de leur information, les gagnants devront confirmer par e-mail à info@latoscaneoccitane.com ou par téléphone au 0 805 400 828, la date et l'heure de leur visite au 14 rue des Ecoles à Castelnau-de-Montmiral pour récupérer le lot.

Il n'y aura aucun envoi de lots.

En cas d'absence de confirmation par le gagnant dans le délai imparti, le gagnant sera considéré comme défaillant.

Le lot du défaillant sera alors remis en jeu lors d'un prochain jeu.

ARTICLE 8 : Traitement des données à caractères personnels

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants peuvent à tout moment accéder aux informations personnelles les concernant qu'ils ont communiquées à l'Office de Tourisme La Toscane Occitane, et/ou en demander la rectification, le complément, la clarification, la mise à jour ou la suppression par e-mail (dpo@latoscaneoccitane.com), ou par simple lettre adressée à Office de Tourisme La Toscane Occitane, 14 rue des écoles 81140 Castelnau-de-Montmiral. Ils peuvent exercer leur droit d'opposition à l'utilisation des données recueillies dans les mêmes conditions, étant précisé que les informations personnelles des participants ne seront pas transmises à des tiers.

ARTICLE 9 : Autorisation d'exploitation de l'image des Gagnants

Dans le cadre du jeu gratuit, le Gagnant autorise gracieusement l'Organisateur et tout tiers autorisé par elle à le filmer et/ou le photographe et utiliser et/ou exploiter directement et/ou indirectement son nom, prénom et image incluant son apparence et sa voix (ci-après l'« Image ») sur les supports de communication suivants : site internet ; les pages Facebook, LinkedIn et Twitter ; vidéos et mailing commerciaux.

Les Gagnants reconnaissent accepter librement et en connaissance de cause la mise en ligne, la reproduction et la représentation de leur Image sur les sites internet et réseaux sociaux précités. Cette autorisation est donnée à titre gratuit, sans limitation du nombre de reproductions et/ou diffusions de l'Image des Gagnants, pendant toute la durée du jeu et pendant une durée de trois ans après la cessation du jeu.

ARTICLE 10 :

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur contre-valeur en argent, ni à l'échange à la demande des gagnants. La participation au Jeu est entièrement libre et gratuite, et nécessite la participation à l'évènement.

Le présent règlement est disponible sur le site internet : <https://www.la-toscane-occitane.com/> et peut être imprimé à partir de cette adresse à tout moment.

Le présent règlement sera affiché à l'évènement « Graulhet le Cuir dans la peau ».